

Commune de Saint-Joseph

SOUS-PREFECTURE  
REÇU LE :

- 7 MAI 2013

DE CHERBOURG

# P.L.U.

## Plan Local d'Urbanisme

*Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal qui l'a*

Approuvé le ...24 avril 2013.....



# 6.3

## ***Annexes Sanitaires***

N.I.S  
André R. Neill

---

**Tables des Matières**

---

<b>1</b>	<b>LES EQUIPEMENTS PUBLICS D'INFRASTRUCTURE.....</b>	<b>3</b>
A.	L'eau potable.....	3
B.	Desserte Incendie .....	10
<b>2</b>	<b>ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES .....</b>	<b>12</b>
A.	L'assainissement des eaux usées .....	12
B.	L'assainissement des eaux pluviales.....	12
<b>3</b>	<b>ALIMENTATION EN ENERGIES.....</b>	<b>15</b>
A.	Energie électrique .....	15
B.	Gaz .....	17
<b>4</b>	<b>LES RESEAUX NUMERIQUES.....</b>	<b>17</b>
<b>5</b>	<b>LES DECHETS .....</b>	<b>19</b>
A.	Collecte des déchets .....	19
B.	Evolution des tonnages collectés .....	19

# 1 LES EQUIPEMENTS PUBLICS D'INFRASTRUCTURE

## A. L'eau potable

### ↳ Production

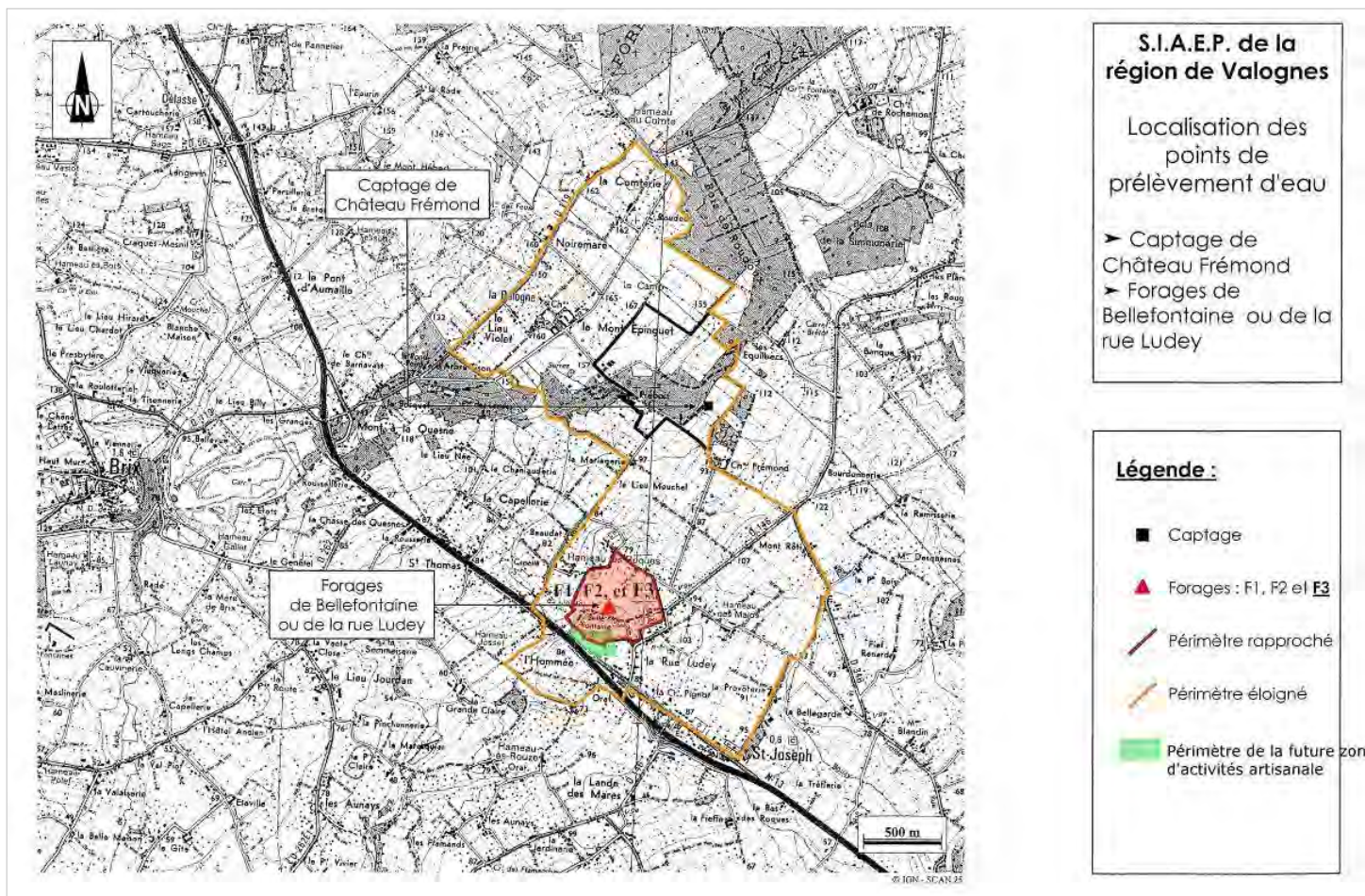
Ci-joint le plan AEP de St Joseph, en vert vous avez l'alimentation par le réservoir de Sauxemesnil et en bleu l'alimentation par le réservoir de St Joseph.

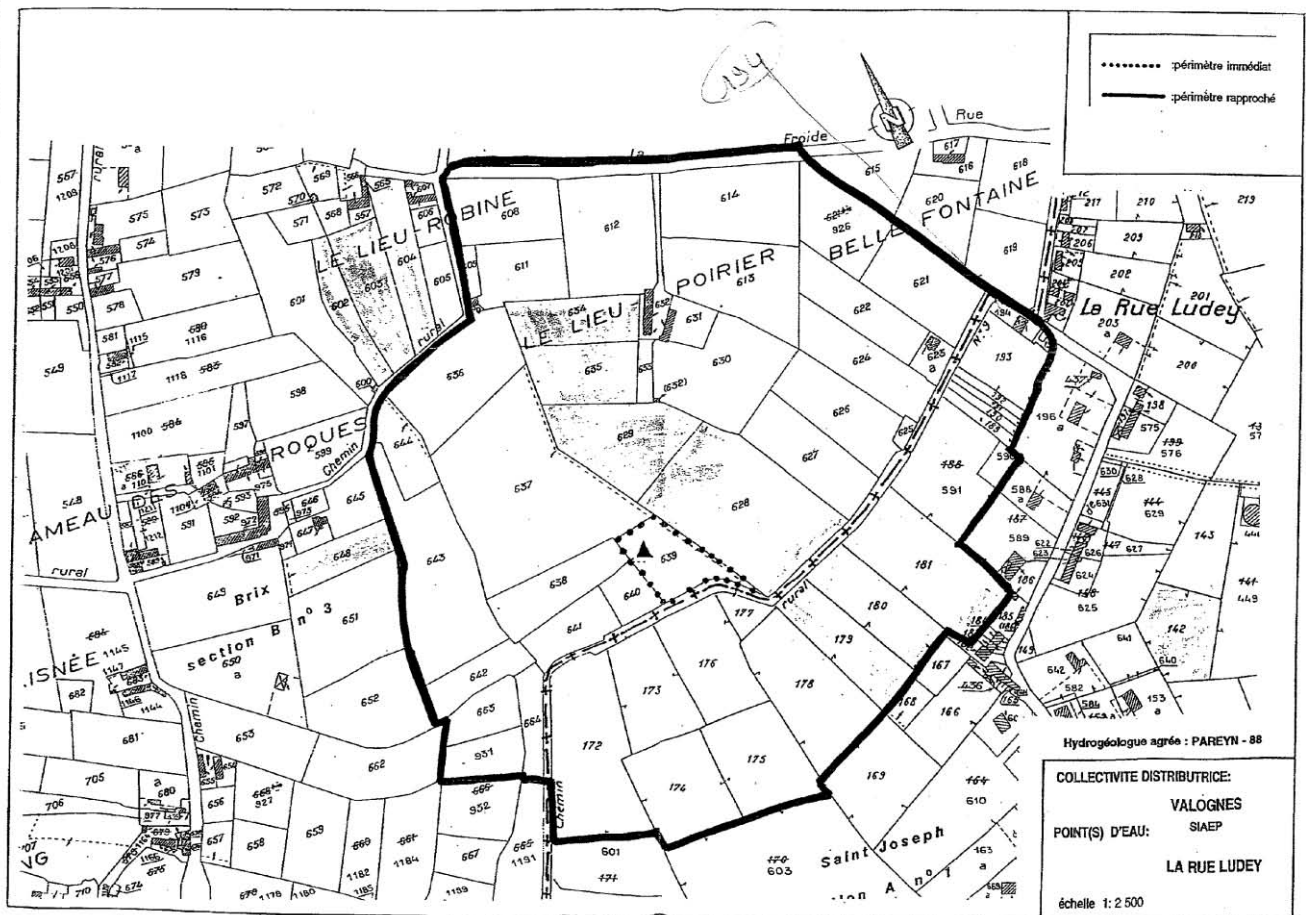
Nous pouvons alimenter la partie concernée entre l'église et le lotissement par la conduite en fonte de 125, récemment renouvelée par le SAEP.

Le réservoir de St Joseph est alimenté par les 3 forages de Bellefontaine sur la commune de BRIX et aussi par le captage de Fremont qui est aussi sur la commune de BRIX, la production journalière est 600m<sup>3</sup>/Jour.

Pour le réservoir de Sauxemesnil, celui-ci est alimenté par 3 forages et un captage, production journalière en moyenne de 800M<sup>3</sup> /Jour.

Nous avons 387 compteurs sur la commune et une consommation de 34523m<sup>3</sup> pour 2010 soit 94m<sup>3</sup>/jour, cela fait une consommation moyenne par abonnées de 89m<sup>3</sup> par an.





Zoom sur les périmètres de captage

### *Le réseau*

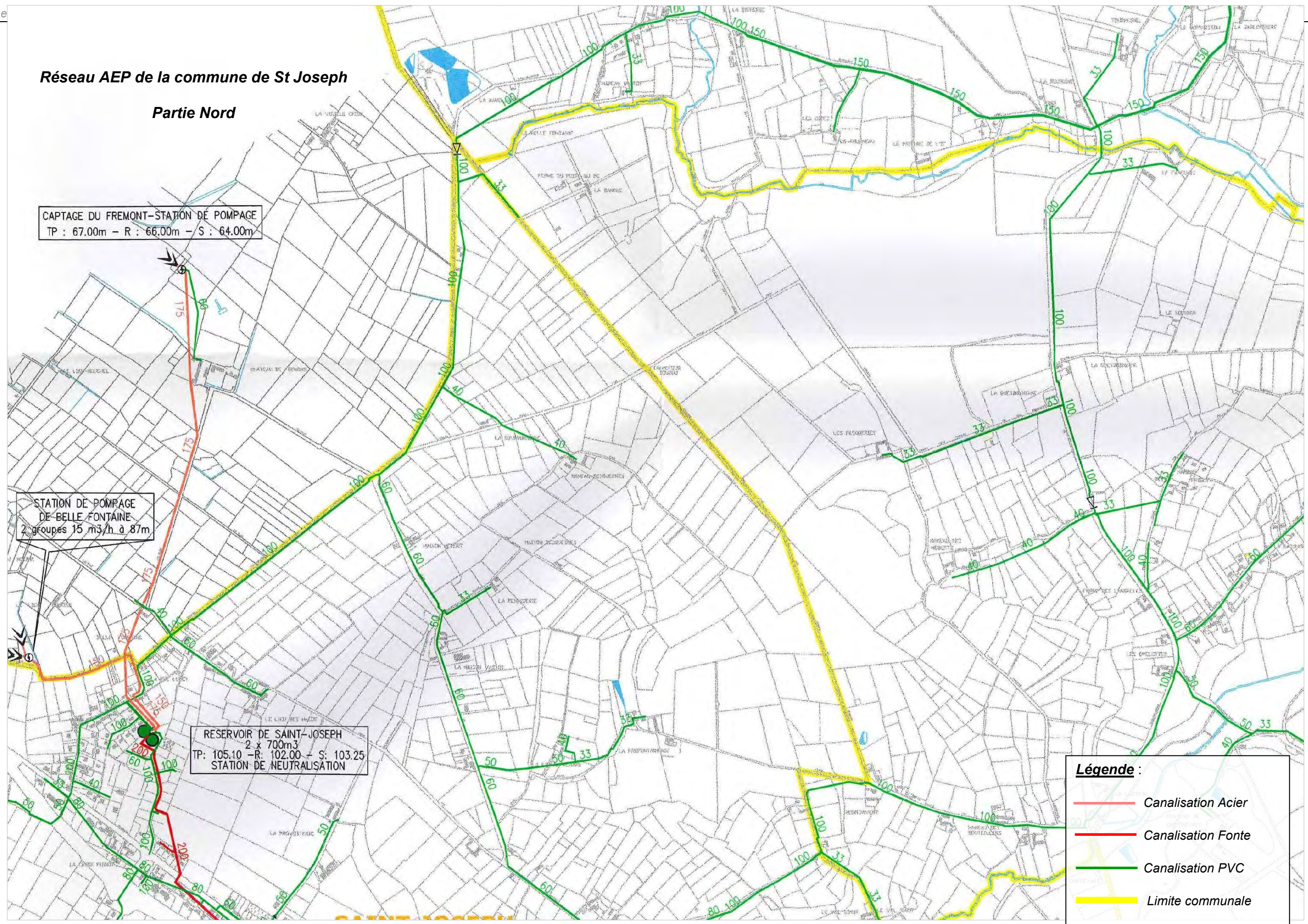
La distribution en eau potable est assurée par un réseau maillé composé de canalisation en Acier, en Fonte et en PVC et qui dessert l'ensemble du territoire communal.

**Concernant le raccordement des habitations futures** (environ 40 habitations ) , Véolia eau , a confirmé par mail que le raccordement sur le réseau est tout à fait possible , que cela soit en terme de quantité d'eau ou de débit .

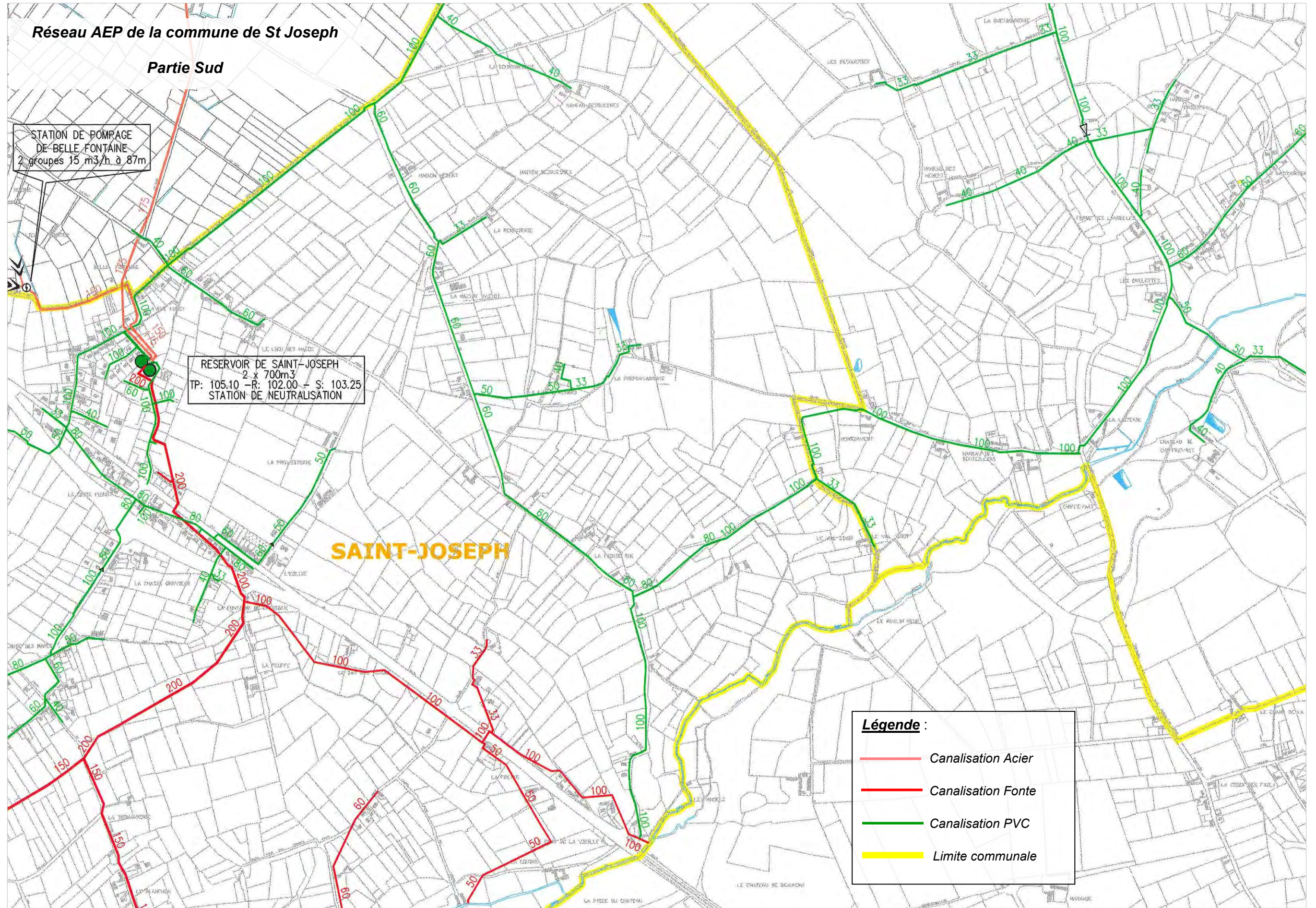
*Voir plan du réseau AEP page suivante*

# Réseau AEP de la commune de St Joseph

## Partie Nord









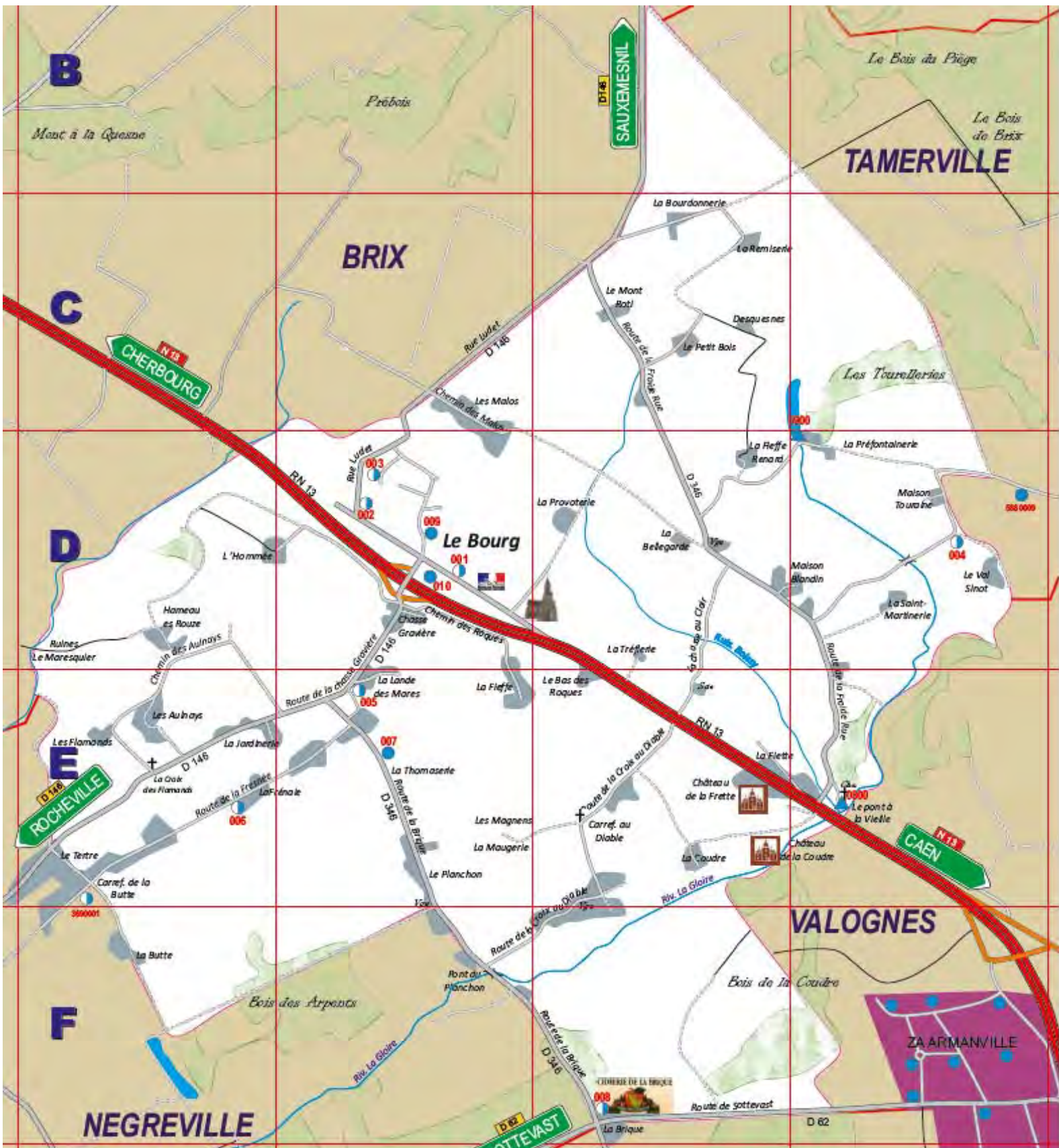
**B. Desserte Incendie**

Les caractéristiques des hydrants répartis sur le territoire communal figurent dans le tableau ci-dessous :

<b>Ressources en eau</b>			
<b>ST- JOSEPH</b>			
<b>Type</b>	<b>N°</b>	<b>Situation/Observation</b>	<b>Débit Maxi en M3/h</b>
PI	001	D2	45
PI	002	D2	40
PI	003	D2	30
PI	004	D4	36
PI	005	E2	13
PI	006	E1	50
PI	007	E2	100
PI	008	F3	52
PI	009	D2	109
PI	010	D2	40
PA	800	C3	Rivière
PA	900	D6	Etang
<b>PERIPHERIE DE ST- JOSEPH</b>			
<b>Type</b>	<b>N°</b>	<b>Situation/Observation</b>	<b>Débit Maxi en M3/h</b>
PI	5880009	D4: Tamerville "Mont Bavan"	40
PI	3690001	E1: Négreville "Carrefour de la Butte"	56
PI	6150087	F4: Valognes "RD 62 Route de Sottevast"	103
PA	5675900	A3: Sauxemesnil "Les étangs du Roudoux"	Etang

La plupart des poteaux incendie sont en dessous du débit minimum de 60m<sup>3</sup>/ heure et il sera donc nécessaire de prévoir des solutions d'améliorations de la desserte incendie, soit en prévoyant un suppresseur en tête de réseau, soit en développant le système de bêche à incendie.

Voir plan du réseau de défense incendie page suivante



## 2 ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES

### A. L'assainissement des eaux usées

La commune de Saint-Joseph ne possède pas de station d'épuration. Les eaux usées sont donc gérées de manière autonome.

Une étude de zonage d'assainissement a été réalisée par la cabinet BICHA en 2005 à la demande de la communauté de communes du bocage Valognais. Après examen de cette étude, le conseil municipal de SAINT JOSEPH a décidé de maintenir l'ensemble des logements de la commune en assainissement non collectif.

Lors de cette étude, 315 logements ont été dénombrés. Les principales caractéristiques des installations recensées sont les suivantes :

- Environ 70% d'entre elles possèdent un assainissement à priori correcte.
- Ces installations sont relativement anciennes puisque 72% datent d'avant 1982.
- 24% des habitations ne disposent pas de système de traitement des eaux vannes.
- 12% des installations ne possèdent pas de système de traitement des eaux ménagères.

Toujours dans le cadre de l'étude de zonage de 2005, une étude pédologique a été menée dans le but de définir l'aptitude des sols du territoire communal à l'assainissement non collectif. Cette étude conclue que les sols recensés présentent une aptitude bonne à moyenne pour l'épuration naturelle des eaux usées (*voir carte page suivante*).

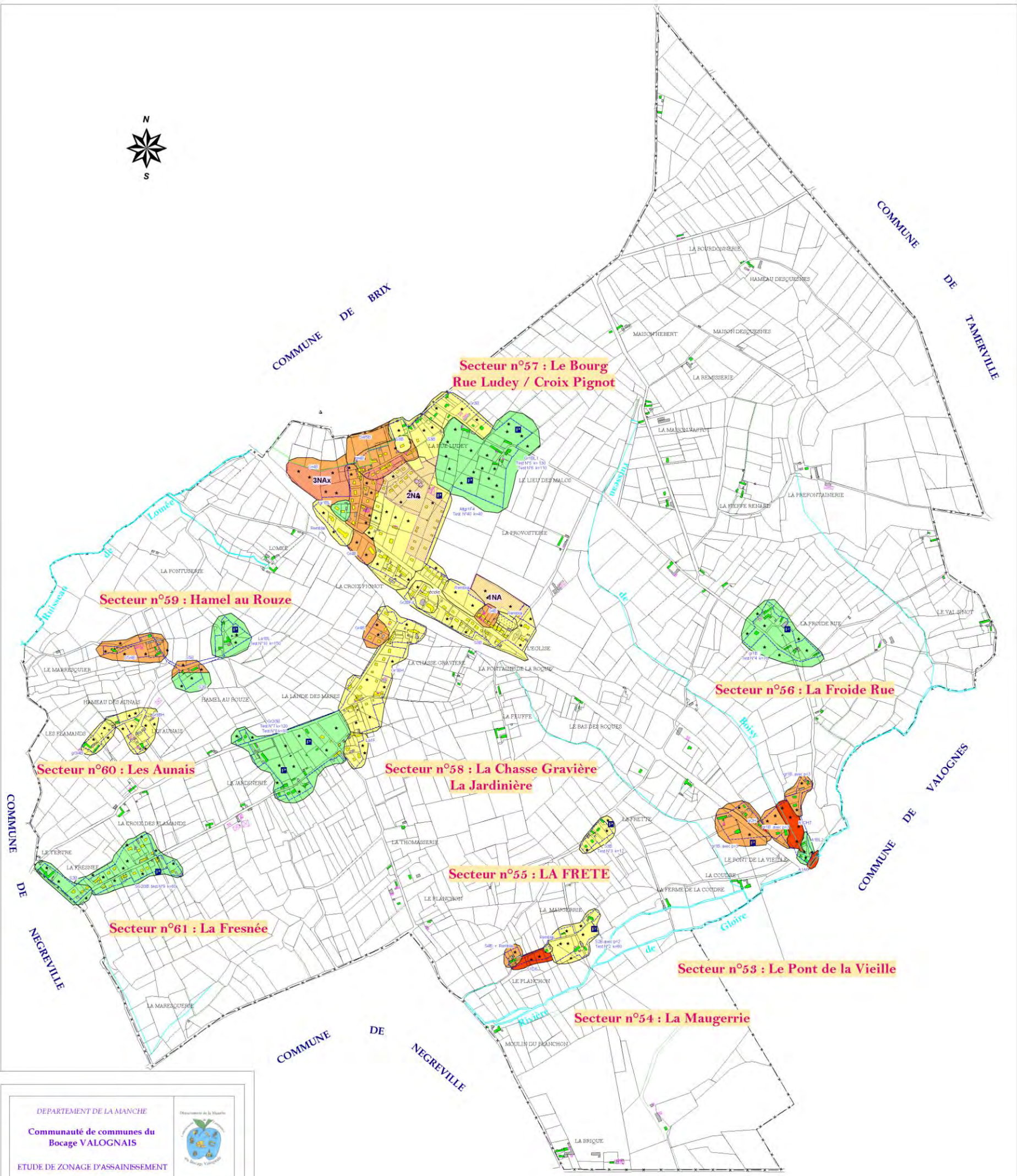
Afin de respecter la réglementation en vigueur concernant les installations d'assainissement non collectif, la Communauté de Communes du Bocage Valognais a créée un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Le SPANC a pour missions de réaliser les différents contrôles obligatoires des installations neuves et existantes selon les modalités définies dans l'arrêté du 6 mai 1996.

### B. L'assainissement des eaux pluviales

La commune de Saint-Joseph se situe sur le bassin versant de « **La Gloire** » au sein du périmètre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eau) **Douve - Taute** en cours d'élaboration.

La commune fait partie de ce périmètre et sera donc concernée par les dispositions qui seront mises en place pour la gestion du bassin.

L'étude de zonage d'assainissement de 2005 ne récence aucun problème vis-à-vis des eaux pluviales.



DEPARTEMENT DE LA MANCHE  
**Communauté de communes du Bocage VALOGNAIS**  
 ETUDE DE ZONAGE D'ASSAINEMENT  
 Commune de SAINT - JOSEPH  
 PLAN N° 3 d

**CARTE DE DIAGNOSTIC**

**Configuration de l'habitat**

- Autonome ou Collectif
- Autonome Impossibile
- Autonome Dure

**Aptitude des sols à l'assainissement autonome**

- Classe 1 : bonne
- Classe 2 : moyenne
- Classe 3 : médiocre
- Classe 4 : risqué

Densité d'habitat  
 POU (Plan d'Occupation des Unites)  
 Périmètre de protection rigoureux  
 Point de sondage (batterie)  
 Trait de perméabilité

RÉALISATION : Janvier 2005  
 ECHELLE 1 / 3 000ème



### 3 ALIMENTATION EN ENERGIES

#### A. Energie électrique

Voici le réseau électrique présent sur le territoire de Saint Joseph et géré par le SDEM 50

Le territoire communal est alimenté en électricité via des réseaux câblés haute tension (HTA) et basse tension (BT) soit en aérien soit souterrain.



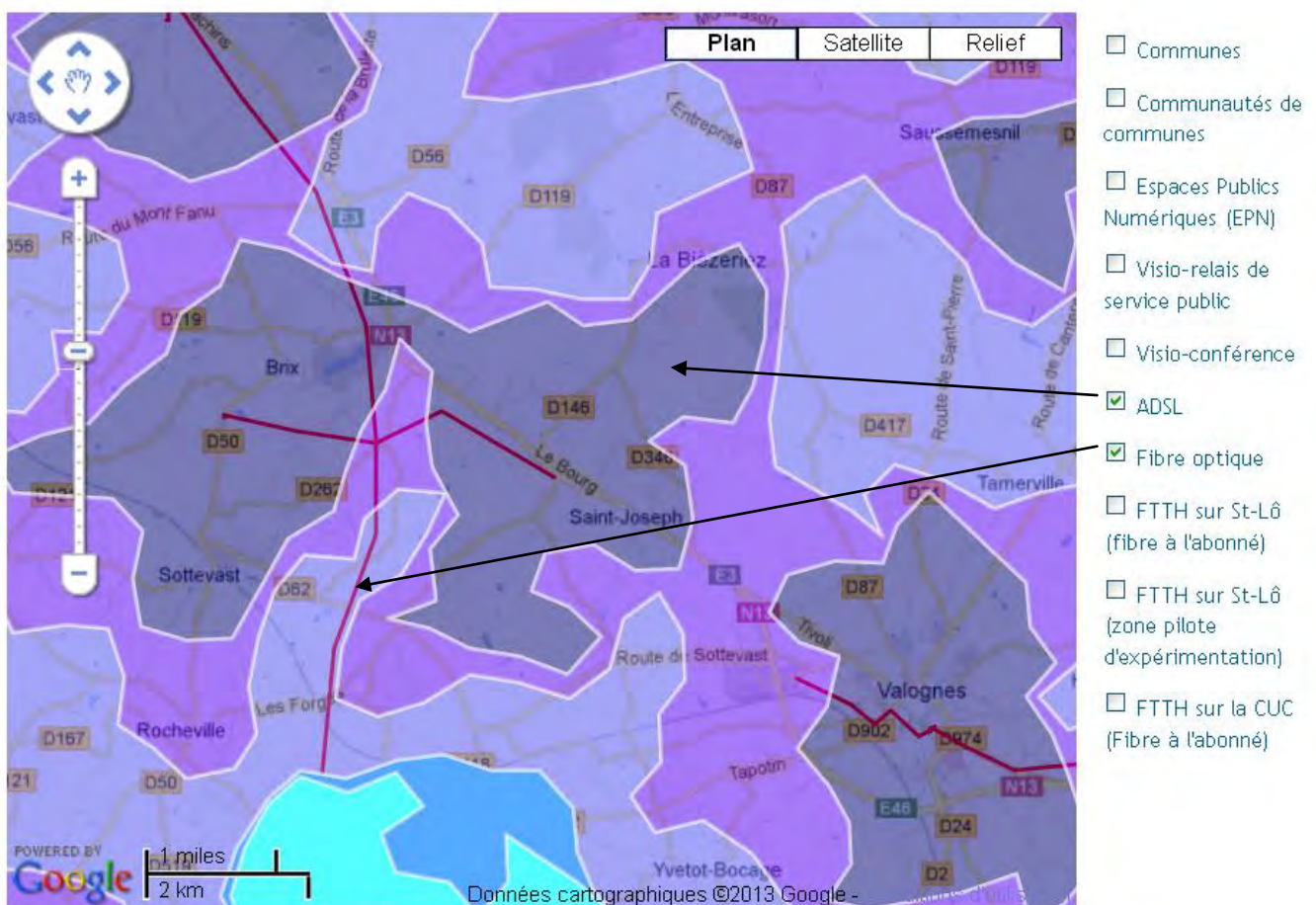


## B. Gaz

Il n'y a pas de réseaux Gaz sur la commune

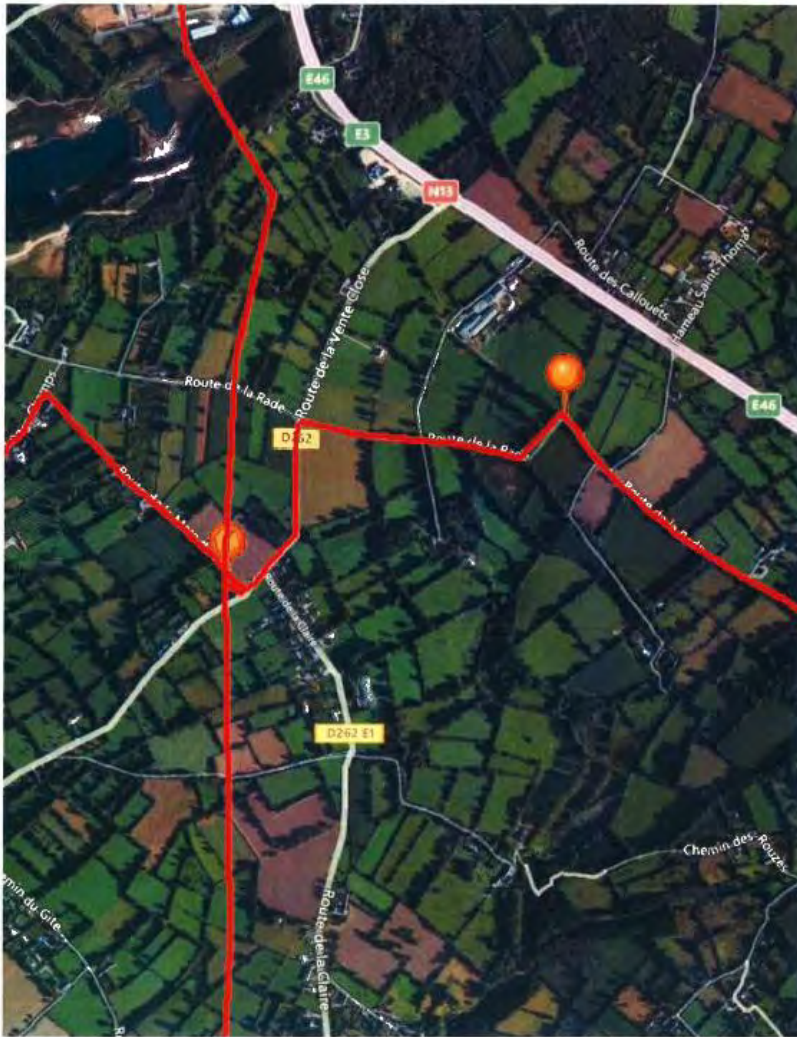
## 4 LES RESEAUX NUMERIQUES

SAINT-JOSEPH est desservi par l'ADSL et la fibre optique © <http://www.manchenumerique.fr/La-carte-interactive>



Imprimer la page Générer cette page en pdf Faire suivre cette page Haut de page

Le réseau de fibre optique réalisé par Manche numérique sur le territoire communal :



## 5 LES DECHETS

La collecte des ordures ménagères est assurée par la communauté de communes du bocage Valognais.

Les habitants de Saint-Joseph peuvent utiliser la déchetterie intercommunale de Valognes pour y déposer ses objets encombrants et ses déchets verts.

La collecte sélective des déchets recyclables est réalisée par apport volontaire sur deux sites situés au parking du bourg et à la Lande des Mares.

### A. Collecte des déchets

La collecte des ordures ménagères est assurée par la communauté de communes du bocage Valognais.

La collecte sélective des déchets recyclables est réalisée par apport volontaire sur deux sites situés au parking du bourg et à la Lande des Mares.

Les habitants de Saint-Joseph peuvent utiliser la déchetterie intercommunale de Valognes pour y déposer ses objets encombrants et ses déchets verts.

La déchetterie accepte les déchets suivants :

- Cartons : 1 benne avec capot coulissant
- Ferrailles : 1 benne
- Gravats non récupérables : 1 benne
- Pelouses : 2 bennes
- Branchages : 2 bennes
- Encombrants : 2 bennes
- Bois : 1 benne
- Papiers : 2 conteneurs (1 en + au 1/10/04) – CCBV
- Huiles usagées : 1 conteneur
- Bouteilles en verre : 1 conteneur – CCBV
- Bouteilles plastiques : 2 conteneurs (1 en + au 1/10/04) – CCBV
- Batteries : 1 conteneur
- Déchets ménagers spéciaux : 1 local fermé (*solvants, peintures, tubes, lampes, huiles colles, aérosols...*)

### B. Evolution des tonnages collectés

Au cours de l'année 2010, **8 943 tonnes (-2,70 % / 2009)** de déchets ont été collectées sur le territoire communautaire, réparties de la façon suivante :

- **3 976 tonnes** de déchets en porte à porte, *soit -3,1 % par rapport à 2009.*
- **1 094 tonnes** en apport volontaire dans le cadre de la collecte sélective, *soit -4 % par rapport à 2009.*
- **3 873 tonnes** de déchets déposées à la déchetterie, *soit -1,92 % par rapport à 2009.*

On note pour l'année 2010, une réduction de la production totale des déchets et une diminution du poids dans les trois modes de collecte :

- la collecte des déchets en porte-à-porte (**-129 tonnes**),
- es déchets déposés à la déchetterie (**-74 tonnes**),
- la collecte sélective (**- 46 tonnes**).

Le poids de la collecte des déchets en porte à porte connaît une diminution constante alors que l'on observe également une baisse des apports à la déchetterie. La Commune de St Joseph apporte 9,5% du total des déchets de la déchetterie de la Communauté de Commune.